



© AVSF

# Agricultures Paysannes et ressources naturelles : pour un accès plus équitable et une gestion durable

Réflexion sur la coopération d'AVSF en appui aux agricultures paysannes et à leurs organisations en Amérique latine

Texte de Référence

Septembre 2008

# Sommaire

<b>EN RESUME ...</b>	<b>3</b>
<b><u>1. RESSOURCES NATURELLES ET AGRICULTURES PAYSANNES : UNE SITUATION DE CRISE ET DE CONFLITS AIGUS</u></b>	<b>4</b>
LES RESSOURCES NATURELLES SONT DES FACTEURS ESSENTIELS DE LA PRODUCTION AGRICOLE	4
LES RESSOURCES NATURELLES DEFINISSENT UN TERRITOIRE ET UNE CULTURE	4
UNE DEGRADATION CROISSANTE DES RESSOURCES NATURELLES	5
DE NOUVEAUX ACTEURS RENDENT LES CONFLITS PLUS COMPLEXES	6
UNE SITUATION DE CRISE QUI CREE ET ALIMENTE LES CONFLITS	7
<b><u>2. LES RAISONS STRUCTURELLES DE LA CRISE ACTUELLE</u></b>	<b>7</b>
UN PARTAGE INEGAL DES RESSOURCES NATURELLES, HISTORIQUEMENT CONSTITUE	7
UN MODELE ECONOMIQUE DOMINANT EMINEMMENT DEPREDATEUR	8
UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE QUI ACCENTUE LA PRESSION SUR LES RESSOURCES NATURELLES	8
UNE VOLONTE POLITIQUE INSUFFISANTE AU NIVEAU INTERNATIONAL	9
<b><u>3. LES CONSEQUENCES POUR LES AGRICULTURES PAYSANNES : UNE EXCLUSION CROISSANTE ET UN ACCES INSUFFISANT AUX RESSOURCES NATURELLES</u></b>	<b>10</b>
UN ACCES INSUFFISANT AUX RESSOURCES NATURELLES NECESSAIRES A LA REPRODUCTION DES SYSTEMES DE PRODUCTION FAMILIAUX	10
UNE FRAGILISATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION PAYSANS	10
DES REGLES COLLECTIVES DE GESTION FRAGILISEES ET DES TENSIONS ENTRE « L'INDIVIDUEL ET LE COLLECTIF »	11
UNE CONSEQUENCE GENERALE : L'EXCLUSION GRANDISSANTE DES PAYSANS DE L'ACCES AUX RESSOURCES	12
UNE AUGMENTATION DES REVENDICATIONS DES ORGANISATIONS PAYSANNES, PASTORALES ET INDIENNES SUR LEUR TERRITOIRE ET SES RESSOURCES NATURELLES.	12
<b><u>4. LE DOUBLE DEFI ET LES OBJECTIFS DE LA COOPERATION D'AGRONOMES ET VETERINAIRES SANS FRONTIERES</u></b>	<b>13</b>
APPUYER ET CONSOLIDER DES EXPERIENCES DE REFERENCE SUR LA GESTION SOCIALE DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES TERRITOIRES RURAUX	14
ACCOMPAGNER LES ACTEURS LOCAUX DANS LA CREATION OU L'ADAPTATION DE REGLES DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DES TERRITOIRES	15
SOUTENIR LA DURABILITE DES SYSTEMES INDIVIDUELS OU COLLECTIFS DE PRODUCTION AGRICOLE ET D'ELEVAGE	17
CONTRIBUER A LA VALORISATION ECONOMIQUE DES RESSOURCES NATURELLES, PAR UNE MEILLEURE INSERTION DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS SUR LES MARCHES ET PAR LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES AU SEIN DES TERRITOIRES RURAUX	19
ACCOMPAGNER LES COMMUNAUTES PAYSANNES POUR QU'ELLES ANTICIPENT LES EFFETS ET LES RISQUES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET QU'ELLES CONTRIBUENT A SA LIMITATION	20
PROMOUVOIR LE DROIT DES POPULATIONS PAYSANNES A DISPOSER D'UN ACCES JUSTE ET EQUITABLE AUX RESSOURCES NATURELLES ET A EXERCER UN MEILLEUR CONTROLE DE L'AVENIR DE LEUR TERRITOIRE.	22
○ RENFORCER LES CAPACITES DES ORGANISATIONS LOCALES ET REGIONALES A DEFENDRE LEURS DROITS ET LEURS PRATIQUES DE GESTION DES RESSOURCES ET DES TERRITOIRES.	22
○ DIFFUSER ET FAIRE CONNAITRE LES EXPERIENCES REUSSIES DEJA EXISTANTES	25
○ CONSTRUIRE DES ALLIANCES AFIN DE DEFENDRE AU NIVEAU NATIONAL ET INTERNATIONAL LE DROIT DES PAYSANS A MAINTENIR LEUR ACCES AUX RESSOURCES NATURELLES ET A GERER LEURS TERRITOIRES.	26

## En résumé ...

### Gestion des ressources naturelles et territoires :

#### Le double défi

#### et les objectifs stratégiques de la coopération de AVSF

#### ■ Appuyer et consolider des expériences de référence sur la **gestion sociale des ressources** naturelles dans les territoires ruraux :

- Création ou adaptation de **règles collectives de gestion** des ressources naturelles et des territoires
- Consolidation de la **durabilité** des systèmes individuels ou collectifs de production agricole et d'élevage.
- **Valorisation économique** des ressources naturelles par des activités économiques qui dynamisent les territoires ruraux : insertion des organisations de producteurs dans les marchés locaux et internationaux, diversification des activités.
- Anticipation de l'effet et des **risques du changement climatique** pour les paysans et contribution à sa limitation.

#### ■ Promouvoir le **droit** des populations paysannes à un **accès juste et équitable aux ressources naturelles** et à un meilleur contrôle de l'avenir de leur territoire :

- **Renforcer les capacités des organisations rurales** à défendre leurs droits et leurs pratiques de gestion des ressources naturelles.
- **Construire des alliances pour défendre au niveau national et international le droit des paysans** à maintenir leur accès aux ressources et à gérer leur territoire :
  - droit d'accès à la terre et à l'eau
  - protection des territoires ruraux d'une concurrence économique déloyale,
  - mise en place de politiques et outils adaptés pour soutenir les activités productives agricoles, forestières et pastorales ou autres (tourisme, etc.) dans les territoires ruraux marginalisés (montagnes, espaces pastoraux arides, etc.).

# 1. Ressources naturelles et agricultures paysannes : une situation de **crise** et de **conflits aigus**

## **Les ressources naturelles sont des facteurs essentiels de la production agricole**

Les ressources naturelles telles que l'eau, la terre, les pâturages et même les forêts sont la base même de l'activité agricole familiale. La survie de l'homme a été conditionnée depuis la préhistoire par sa capacité d'exploitation de ces ressources qui lui procurent nourriture, abri et énergie. L'agriculture a ainsi été définie comme un processus d'« artificialisation » du milieu par la domestication des plantes et des animaux. C'est bien ce processus qui a conduit à l'actuelle sélection des espèces cultivées et des animaux élevés. L'utilisation des ressources naturelles par l'homme n'est toutefois pas forcément synonyme de destruction et peut être réalisée de manière durable.

*La croissance de la population européenne au Moyen Age, par exemple, s'est faite au détriment de la forêt tempérée qui occupait la majeure partie du territoire. Cette végétation naturelle a cédé la place à une agriculture avec charrue et traction animale. A la place des paysages européens que l'on connaît actuellement existaient d'anciennes forêts aujourd'hui disparues.*

### **De quelles ressources naturelles parlons-nous ?**

*Dans ce texte, nous nous concentrerons sur l'eau, la terre, la faune sylvestre et les formations végétales telles que les forêts, les prairies et les mangroves (en raison du grand nombre de ressources qu'elles contiennent). Nous prendrons également en compte les ressources naturelles non renouvelables qui jouent un rôle très important dans la vie des familles paysannes (tels que le sel ou le stuc pour les familles paysannes et indiennes des Andes). Enfin, la biodiversité végétale et animale sera elle aussi prise en compte.*

### **Les ressources dites « naturelles » le sont-elles réellement ?**

*Nous n'allons pas débattre dans ce texte sur le sens exact du terme naturel. Néanmoins, il faut souligner que la structure de certaines ressources naturelles comme les forêts, a été modelée tout au long de l'histoire par son interaction avec l'homme. Dans les prairies d'altitude<sup>1</sup> des Andes, par exemple, l'utilisation du feu par les populations pour préserver l'écosystème reste, depuis les temps préhistoriques, une technique incontournable qui a façonné et façonne toujours l'écosystème. Un grand nombre d'associations végétales a donc bien été créé en interaction avec l'homme : il s'agit alors plutôt « d'écosystèmes agricoles » que d'écosystèmes au sens propre.*

## **Les ressources naturelles définissent un territoire et une culture**

Les ressources naturelles ne sont toutefois pas uniquement des biens matériels et des facteurs de production pour l'activité agricole ou l'élevage. La culture d'une société rurale se définit aussi par la représentation qu'elle se fait des ressources naturelles qui occupent son territoire.

<sup>1</sup> Les « prairies d'altitude » -páramos- sont les terres situées au dessus des zones boisées andines et en dessous des neiges éternelles, généralement à plus de trois mille mètres d'altitude. Elles se caractérisent par l'absence de couverture arborée et jouent un rôle écologique fondamental dans la régulation des ressources hydriques.

En définissant un territoire comme un espace géographique dans lequel un groupe humain déterminé partage un sentiment d'appartenance, il est clair que les caractéristiques biophysiques de cet espace géographique (sa topographie, mais aussi sa couverture végétale et ses caractéristiques hydrologiques) font partie intégrante du référent d'appartenance dudit groupe. Ce groupe peut également prétendre avoir des droits sur la possession des ressources présentes sur son territoire et sur le contrôle de l'accès et l'utilisation de ces ressources. Qu'une ressource comme l'eau ou la terre soit rare ou abondante, une société rurale définira de façon collective des modalités différentes d'organisation sociale pour y accéder qui se traduiront par des règles socialement acceptées de droit d'accès et d'usage.

Enfin, si les ressources naturelles définissent une culture, celle-ci définit également les modalités de la relation entre l'homme, son territoire et ses ressources, créant par la-même une cosmogonie et des rituels intimement liés aux règles de gestion des ressources. Les calendriers des fêtes, qui tiennent compte également du calendrier agricole, sont une preuve du lien étroit existant entre ressources naturelles et culture.

*En Bolivie, les peuples indiens, historiquement marginalisés, ont lancé un processus de récupération de leurs droits par la revendication non seulement de leur culture (plus particulièrement leurs coutumes, leurs habits, leur langue) mais aussi de leur territoire, conscients des menaces qui pèsent sur leur mode de vie s'ils ne maintiennent pas un certain contrôle du territoire qu'ils occupent. C'est ainsi que les Markas Qhara Qhara, en plein processus de reconnaissance de leurs territoires communautaires d'origine, affirment : « Sans le territoire nous ne sommes pas des indiens».*

## Une dégradation croissante des ressources naturelles

Dans de nombreuses régions où *Agronomes et Vétérinaires sans frontières* coopère, les ressources naturelles sont soumises à une forte dégradation. Celle-ci met en danger la durabilité des activités agricoles et des systèmes de production familiaux et, à plus grande échelle, celle des communautés paysannes elles-mêmes. Cette dégradation est en partie provoquée par les activités d'entreprises minières, agro-industrielles ou forestières : dégradation des mangroves par les entreprises de pêche de crevettes en Équateur, destruction de la forêt amazonienne par les entreprises pétrolières et pollution des sols en raison des ruptures fréquentes des oléoducs, destruction des sols et pollution des rivières par les entreprises minières d'or et de plomb dans les pays andins, destruction de la forêt primaire par l'industrie forestière ...

Les agriculteurs et éleveurs sont parfois eux-mêmes les protagonistes de cette dégradation. Afin de répondre à la demande du marché et obtenir des revenus minimums, ou tout simplement pour faire face au manque de terres, les familles paysannes sont amenées à surexploiter les ressources en délaissant des pratiques traditionnelles de gestion durable de leur territoire. Cette surexploitation trouve très fréquemment ses origines dans une répartition historiquement inégalitaire des ressources.

*Dans les pays andins, par manque de terres ou par division successive des terres issues de la réforme agraire entre de multiples descendants, de nombreuses familles paysannes indiennes se voient contraintes d'étendre leurs pâturages et leurs cultures vers des zones d'altitude au détriment de la forêt et des prairies naturelles d'altitude. Cette progression de la frontière agricole aboutit à un processus d'érosion et de désertification des zones d'altitude.*

*Au sud de la Bolivie, sur l'altiplano, la demande du marché international a incité les familles paysannes de la zone du haut plateau des « Salars » à étendre la culture du quinoa au point d'abandonner les pratiques culturelles traditionnelles qui assuraient la protection de sols fragiles aujourd'hui très sensibles à l'érosion (Rotation des cultures, haies vives, fertilisation organique), et délaisser l'élevage de lamas qui contribuait au maintien de la fertilité des sols.*

*En Afrique de l'Ouest, la croissance démographique se traduit par une augmentation conséquente des troupeaux. Elle est ainsi l'un des facteurs qui explique le surpâturage de zones déjà arides et en voie de désertification.*

## De nouveaux acteurs rendent les conflits plus complexes

L'apparition de nouveaux acteurs dans le domaine de la gestion des ressources naturelles entraîne de nouveaux conflits ou complexifie ceux qui existaient déjà. L'intervention d'entreprises qui exploitent les ressources naturelles telles que les entreprises pétrolières, minières, forestières ou les entreprises agricoles et de production de fleurs coupées, augmente la pression sur ces ressources ou modifie les règles locales existantes, particulièrement les normes collectives d'accès et d'usage. Favorisés par la fragilisation du rôle de l'Etat<sup>2</sup>, ces acteurs occupent un espace chaque jour plus important dans le domaine de l'exploitation des ressources naturelles, par l'obtention de concessions d'usage. Leurs activités entrent en concurrence avec celles des familles paysannes, que ce soit pour l'occupation du territoire ou pour l'utilisation de ressources telles que la terre et l'eau.

*En Bolivie, dans le département de Chuquisaca, la communauté indienne Quila Quila est en conflit avec la FANCESA, une entreprise de production de ciment dont la municipalité de Sucre est un des actionnaires. La FANCESA veut extraire de la pierre à chaux, matière première pour la production de ciment, dans un territoire que l'ayllu<sup>3</sup> de Quila Quila considère comme sa propriété (des titres de propriété datant de l'époque coloniale existent). L'entreprise a eu recours à des procédures judiciaires, afin de faire valoir ses titres d'exploitation. La communauté de Quila Quila prétend que, face à l'absence de résultat des démarches en justice, l'entreprise a eu recours à des méthodes d'intimidation physique, des hommes de « main » de l'entreprise parcourant périodiquement le territoire pour intimider leaders et habitants.*

Plus récemment, une aggravation des conflits pour l'accès aux ressources foncières s'observe en raison de la concurrence exercée par l'arrivée des « agro carburants », très gourmands en surface.

L'intervention des **gouvernements locaux** - aujourd'hui forts de nouvelles fonctions en terme de gestion du territoire dans le cadre de la décentralisation - et **d'institutions publiques chargées de la gestion et de la conservation des aires protégées**, a également contribué à la modification des règles historiques de gestion des ressources naturelles. Ces interventions ont, dans certains cas, augmenté les conflits et entraîné des modifications des cadres juridiques locaux et nationaux.

Les entités publiques ou non gouvernementales impliquées dans la protection de l'environnement cherchent généralement à intégrer les populations dans la définition de nouvelles règles d'utilisation durable des ressources. Pourtant, certaines ont encore une vision radicale de la conservation et considèrent l'activité humaine comme une menace pour les écosystèmes. Dans les Andes, des projets tels que les inventaires de biodiversité, la création et l'entretien d'aires

---

<sup>2</sup> En tant qu'acteur économique, mais aussi comme entité de régulation et contrôle.

<sup>3</sup> Groupe de familles qui reconnaissent un certain niveau de parenté symbolique avec des groupes originaires des Andes.



protégées ainsi que l'interconnexion de ces aires grâce à des « couloirs biologiques » excluent parfois les propres habitants de ces territoires.

Finalement, force est de constater que les processus croissants d'urbanisation dans les pays du Sud sont à l'origine de nouveaux conflits entre **villes urbaines et rurales** en pleine expansion et communautés rurales, pour l'accès à la terre ou à l'eau. Ces pôles urbains en pleine croissance nécessitent un approvisionnement en eau régulier et restreignent ainsi l'accès des familles paysannes à certaines zones de réserves en eau.

## Une situation de crise qui crée et alimente les conflits

La dégradation des ressources contribue également à l'augmentation des conflits entre les communautés paysannes et ces autres acteurs : villes, organisations de protection de l'environnement, agro-industries, gouvernements locaux, etc. Tous entrent en compétition pour l'accès à la terre et à l'eau. Même si ces conflits se traduisent principalement par des réclamations devant les autorités locales ou des demandes en justice, certains provoquent des confrontations physiques violentes. Ces conflits mettent fréquemment en danger les acteurs les plus faibles que sont les groupes paysans. En effet, très souvent, ces derniers ne connaissent pas suffisamment le système juridique et n'ont ni les contacts ni les ressources financières pour leur permettre d'obtenir un appui « légal » ad hoc.

Enfin, des conflits surviennent aussi entre familles paysannes d'agriculteurs ou éleveurs, entre communautés ou entre groupes de pasteurs, lorsque les règles d'accès aux ressources ne sont pas claires, lorsqu'elles deviennent inadaptées en raison de nouvelles conditions démographiques ou économiques, ou quand les structures sociales traditionnelles, capables de faire respecter ces règles, n'existent plus ou sont fragilisées. Le non respect des règles provoque l'affaiblissement progressif des structures sociales et aboutit le plus souvent à une augmentation de la vulnérabilité des sociétés rurales, y compris vis-à-vis d'autres acteurs concurrents sur les ressources naturelles.

## 2. Les **raisons structurelles** de la crise actuelle

Il existe ainsi une situation conflictuelle autour de l'accès et de la gestion des ressources naturelles entre une multitude d'acteurs, qui aboutit à un dangereux cercle vicieux de dégradation toujours plus intense de ces ressources. Quels sont les principaux facteurs de cette crise ?

### Un **partage inégal des ressources naturelles, historiquement constitué**

L'histoire agraire d'une région est essentielle pour comprendre la situation actuelle du partage et de l'accès aux ressources naturelles. L'exemple de l'Amérique Latine est sur ce point particulièrement frappant. En effet, à partir de la colonisation espagnole et à travers le système latifundiaire<sup>4</sup>, un processus d'appropriation systématique des terres s'est mis en place sur ce continent. Cet inégal partage des terres a provoqué des situations très conflictuelles dans la deuxième moitié du XXème siècle, qui ont abouti à la mise en place de réformes agraires. Certaines de ces réformes avaient pour but de diminuer les tensions sociales et d'augmenter les capacités productives du pays en mettant à disposition d'un plus grand nombre de familles la principale

---

<sup>4</sup> Mise en place de grandes unités de production agricole pouvant atteindre des centaines d'hectares.  
*Agronomes et Vétérinaires sans Frontières – AVSF 2008*

ressource productive qu'est la terre. Néanmoins, malgré la diversité de leurs approches dans les différents pays<sup>5</sup> d'Amérique latine, ces réformes se sont généralement appliquées de manière très partielle et sans mise à disposition de services essentiels pour consolider de nouvelles unités de production paysanne, tels que l'assistance technique ou le financement. Certaines de ces réformes ont également prôné une approche collectiviste qui a favorisé le maintien de grandes unités de production et imposé des schémas organisationnels contraires aux intérêts des familles paysannes. Ainsi, malgré la mise en place de réformes agraires, l'inégalité d'accès à la terre et à l'eau reste aujourd'hui une réalité dans les pays andins.

## Un modèle économique dominant éminemment déprédateur

Le modèle de développement actuel, qui privilégie la croissance, a tendance à externaliser les coûts environnementaux de ses activités économiques<sup>6</sup>.

De nombreux pays du Sud considèrent les activités « extractivistes » (c'est à dire sans engagement de régénération des ressources naturelles exploitées) comme des activités génératrices de richesse pour le pays et ne prennent pas suffisamment en compte leurs impacts négatifs sur le milieu naturel. Selon la théorie des avantages comparatifs, les pays développés voient encore les pays en développement comme des fournisseurs de matières premières bon marché (pétrole, gaz, bois, ...). Ce phénomène est accentué par la consolidation d'entreprises transnationales qui n'ont pas de lien avec un territoire en particulier. Les États, déjà affaiblis, ne peuvent ou ne veulent pas toujours contrôler l'impact environnemental de ces entreprises.

*En Équateur, l'exploration et l'exploitation du pétrole se sont caractérisées par des dégâts environnementaux considérables. Après des décennies de batailles légales, un tribunal équatorien est en train de juger une demande pour un montant d'un milliard de dollars américains, présentée au nom de trente mille indiens amazoniens équatoriens, qui accusent Texaco (actuellement Chevron) d'avoir déversé plus de 18 milliards de galons de matériels toxiques dans des puits et dans des forêts, entre 1972 et 1992.*

## Une croissance démographique qui accentue la pression sur les ressources naturelles

La croissance de la population<sup>7</sup>, très importante dans les pays en développement, aussi bien dans les zones urbaines que rurales, conduit à une augmentation de la pression sur les ressources naturelles, en particulier la terre et l'eau. Cette croissance démographique a un impact sur la surface agricole disponible pour les nouvelles générations et sur la qualité des sols.

*Ainsi, en Équateur, une famille qui a obtenu vingt hectares dans les années soixante-dix lors de la Réforme Agraire, ne disposera de nos jours, après partage équitable des terres entre ses six enfants, que d'un demi hectare à offrir à ses petits enfants. En Amérique latine, 24 millions de personnes vivent dans des zones de montagne et sont confrontées à des situations similaires.*

---

<sup>5</sup> Une partie importante de ces efforts a consisté à déclencher des processus de colonisation de terres forestières, plutôt que de redistribuer les terres déjà en culture.

<sup>6</sup> « Privatisation des bénéfices et mutualisation des pertes »

<sup>7</sup> Il faut souligner que les chiffres de la croissance des populations en zone rurale ne s'expliquent pas uniquement par le taux de natalité, mais aussi par la chute de la mortalité (et une relative diminution de la mortalité infantile). Même si dans beaucoup de pays en développement, on assiste à une baisse du taux de croissance de la population, en particulier en milieu rural, la pression sur les ressources reste forte.



Le besoin croissant en terres agricoles aboutit à une diminution des temps de jachère nécessaires à la reconstitution de la fertilité des sols, ce qui provoque l'épuisement de ces derniers et le nécessaire recours aux fertilisants chimiques pour éviter la chute de la production. Ce manque de terres agricoles provoque également la destruction de zones boisées afin d'ouvrir de nouvelles aires de culture. Parallèlement, le développement des troupeaux participe d'une part à la déforestation et, d'autre part, au surpâturage et à la progression de zones de pâturages dans des écosystèmes fragiles, arides ou d'altitude, participant ainsi à leur désertification.

La croissance démographique s'accompagne fréquemment de processus migratoires, qu'ils soient définitifs ou temporaires. Au Sud de l'Equateur, par exemple, la main d'œuvre péruvienne est attirée par les salaires en dollars et se substitue souvent à la main d'œuvre équatorienne. Ce type de migration provoque des changements dans l'occupation de l'espace, dans les systèmes de production et peut provoquer ou accélérer la modification des règles collectives d'accès et d'usage des ressources naturelles.

## Une volonté politique insuffisante au niveau international

La libéralisation et le démantèlement de dispositifs de régulation économique ont conduit à des processus de privatisation de l'accès et de l'usage des ressources naturelles. Ce phénomène s'observe particulièrement dans le secteur de l'eau où, dans de nombreux pays, des politiques de privatisation de la distribution ou de l'accès à cette ressource ont été favorisées, et continuent à l'être aujourd'hui.

Face à la dégradation des ressources naturelles et grâce à la mobilisation de nouveaux acteurs (mouvements écologistes, mouvements citoyens, groupes scientifiques, etc.) la communauté internationale s'est pourtant peu à peu mobilisée. Les différents rapports du Groupe International d'Experts sur le Climat (GIEC) ont souligné le rôle de l'homme dans cette dégradation et notamment la responsabilité des pays industrialisés, ainsi que les conséquences dramatiques de cette dégradation à court et moyen terme, plus particulièrement pour les populations du Sud<sup>8</sup>. Depuis le sommet de Rio en 1992 et l'adoption de la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) qui a conduit, en 1997, à l'adoption du protocole de Kyoto pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre<sup>9</sup> (GES), plusieurs mécanismes et instruments ont été créés afin de limiter l'émission des gaz responsables du réchauffement. Malgré les progrès permis par ces conventions, plusieurs failles existent encore. Le protocole de Kyoto<sup>10</sup> est en application depuis février 2005 et plusieurs pays industrialisés ou émergents ne l'ont pas ratifié ou ne se sont pas encore engagés sur des objectifs de réduction conséquents<sup>11</sup>. Certains outils sont spécifiques aux pays en développement, comme les Mécanismes de Développement Propre (MDP), mais plusieurs experts, ONG et même Etats se questionnent sur la capacité de ces outils à considérer, au-delà de la préoccupation environnementale de réduction des gaz à effet de serre, les défis et priorités du développement au Sud. Plus qu'une simple préoccupation environnementale, le changement climatique doit être considéré comme un problème de développement.

---

<sup>8</sup> Spécialement dans les zones sub-tropicales, arides, côtières ou dans les îles Caraïbes : augmentation de température et du niveau des mers, diminution de 3% des précipitations dans les zones sub-tropicales au cours du XXème siècle, multiplication des phénomènes climatiques extrêmes comme des inondations, des sécheresses, des cyclones tropicaux, etc..

<sup>9</sup> Les conventions internationales sont supérieures aux lois nationales.

<sup>10</sup> Le protocole de Kyoto préconise une réduction des gaz à effet de serre de 5% pour la période 2008 - 2012, par rapport aux niveaux enregistrés en 1990.

<sup>11</sup> Les Etats Unis, qui représentent 25% des émissions et qui sont le pays le plus pollueur, ont refusé jusqu'à présent de signer cette convention.

### 3. Les conséquences pour les agricultures paysannes : une **exclusion croissante** et un **accès insuffisant** aux ressources naturelles

#### **Un accès insuffisant aux ressources naturelles nécessaires à la reproduction des systèmes de production familiaux**

L'inégalité d'accès aux ressources naturelles entraîne une concurrence et **des conflits entre familles et entre communautés**. Pour les familles ne disposant pas d'accès à la terre ou à l'eau ou n'ayant accès qu'à des ressources de moindre qualité (terre épuisée, etc.), la réalisation d'activités non agricoles ou la migration deviennent nécessaires à leur survie.

*En Equateur, certaines familles ont obtenu des terres par la Réforme Agraire, mais celles-ci sont situées dans des zones d'altitude où les aléas climatiques ne permettent pas d'assurer une production suffisante pour nourrir la famille. Dans le Canton de Alausí, par exemple, à plus de 3.400 mètres d'altitude, les risques de gelée restreignent les types de culture possibles et augmentent les risques de perte des récoltes. De même, la division des parcelles acquises il y a 30 ans pendant la Réforme Agraire, a atteint un degré tel que les unités de production familiales sont à peine viables. Les familles sont donc contraintes de migrer temporairement vers les centres urbains voisins ou même de partir à l'étranger.*

Outre la concurrence qui existe avec d'autres usagers, les familles paysannes doivent faire face à des restrictions d'utilisation issues des mesures de protection des ressources naturelles (par exemple lors de la création d'aires protégées). Loin d'avoir l'effet escompté, ces mesures incitent souvent les familles, qui se sentent dépossédées d'un droit historique, à développer des stratégies d'exploitation à court terme qui aboutissent à une destruction rapide de ces ressources.

#### **Une fragilisation des systèmes de production paysans**

Les difficultés d'accès aux ressources naturelles, véritables moyens de production pour les familles paysannes, fragilisent leur système de production. En effet, le manque de terres arables ou de pâturages, la difficulté d'accès à l'eau pour l'irrigation, la diminution de la fertilité des sols et l'augmentation de l'érosion rendent presque impossible la gestion des risques. La vulnérabilité des systèmes de production et, in fine, de l'économie familiale, augmente donc face aux risques climatiques ou aux événements externes.

Or cette fragilisation des systèmes de production contribue à augmenter les processus de destruction des ressources. Ces familles ont logiquement tendance à chercher de nouveaux espaces de culture ou de pâturage, pénétrant sur des territoires fragiles tels que les écosystèmes d'altitude (importants pour la régulation des flux hydriques) ou les écosystèmes forestiers (riches en terme de biomasse mais aux sols peu fertiles). Dans de tels écosystèmes, il est non seulement difficile d'installer des systèmes de production qui soient durables, mais leur dégradation a des effets négatifs à moyen et long terme pour la vie des familles paysannes aujourd'hui et des générations futures.

## Des règles collectives de gestion fragilisées et des tensions entre « l'individuel et le collectif »

Des règles collectives de gestion des ressources naturelles existent de manière plus ou moins explicite dans tous les territoires où sont établis des groupes humains. Elles définissent les accords entre les membres d'une communauté pour l'accès et l'usage des ressources naturelles. Ce processus d'identification collective au territoire et de gestion des ressources est d'autant plus marqué dans les communautés qui ont un ancrage fort à leur territoire : communautés paysannes très anciennement implantées et gérant des terres communales ou des systèmes d'irrigation traditionnels, groupes indiens des Andes ou centroaméricains, peuples pasteurs dans la zone pastorale sahélienne, etc.

Les récentes mutations démographiques, économiques et sociales ont tendance à fragiliser les règles collectives existantes, même dans les communautés avec de fortes traditions. Les règles historiques qui définissaient l'accès et l'usage d'une ressource deviennent alors inadaptées et peuvent générer des conflits qui s'aggravent d'autant avec la superposition de revendications individuelles.

*Au sud de la Bolivie, l'introduction du tracteur dans les années soixante-dix a été une innovation technique majeure pour les départements d'Oruro et Potosí, dans la région du Salar : il a permis le développement à grande échelle de la culture du quinoa, seule production agricole possible dans cette zone aux conditions climatiques extrêmes. Le développement de cette production a transformé l'économie locale, l'intégrant au marché national bolivien mais surtout au marché international : exportation sous forme de grains bruts pour la consommation nationale péruvienne et, pour une part aujourd'hui croissante, exportation en tant que produit biologique vers les pays du Nord, Etats-Unis, Europe et Japon. L'augmentation de la demande des pays occidentaux a provoqué l'accroissement des surfaces cultivées en quinoa et a transformé le mode de production, passant d'une culture manuelle sur coteaux à une culture mécanisée dans les plaines à haute consommation d'intrants chimiques et avec des temps de jachère diminués. La production de quinoa, impulsée majoritairement par les migrants, a changé les règles communautaires traditionnelles d'utilisation du sol qui préservaient l'équilibre entre l'élevage de lamas et la production agricole. A force de laisser les sols à nu, des phénomènes d'érosion éolienne sont apparus et le maintien de la fertilité n'a plus été assuré par les producteurs. Face au danger de désertification à moyen terme, les autorités indiennes ont commencé à repenser les règles traditionnelles d'accès aux terres de culture pour assurer une culture durable du quinoa et limiter ou stopper la dégradation des sols.*

Des tensions entre les revendications individuelles et les règles collectives peuvent également apparaître quand la pression économique tend à favoriser l'utilisation individuelle de terres autrefois gérées collectivement.

Ces tensions sont aggravées par la tendance à individualiser l'accès et l'utilisation de ressources autrefois gérées collectivement. Dans certains pays, les terres communales ont été réparties entre les ayant-droits mais cette répartition est plus une situation de fait, la reconnaissance légale de la propriété individuelle n'existant toujours pas. Le même phénomène existe avec les terres des coopératives créées au moment des réformes agraires ; citons pour exemple le Pérou, l'Equateur ou encore le Nicaragua. Cette tendance est renforcée par un système financier qui conditionne l'octroi de crédit à la possession d'un titre de propriété individuel. De même, certaines institutions multilatérales prônent le modèle de la propriété privée comme unique forme d'accès à la terre et mettent en marche de coûteux programmes de titularisation des terres. sous prétexte de donner la sécurité de la propriété au producteur afin de lui garantir l'accès au crédit. Enfin, dans de

nombreux pays, la législation ignore les espaces de gestion collectifs et tend, elle aussi, à favoriser la propriété individuelle. Ce phénomène est dû, entre autres, à la méconnaissance par les législateurs, des systèmes complexes de gestion collective qui existent dans leur propre pays.

Cette tendance à l'individualisation n'est pas totalement irréversible : d'une part de nombreux systèmes collectifs de gestion de ressources subsistent dans les domaines de l'eau, de l'irrigation, des pâturages collectifs ou des forêts et, d'autre part, de nouvelles formes et règles de gestion collective sont créées par les communautés rurales.

*Au Guatemala, par exemple, l'expérience des communautés organisées en Association de Communautés Forestières de Petén (ACOFOP) a démontré que des communautés de paysans colonisateurs pouvaient construire des règles collectives pour la gestion durable des ressources forestières de la Biosphère Maya au Petén.*

## Une conséquence générale : l'exclusion grandissante des paysans de l'accès aux ressources

La fragilisation des systèmes de production paysans peut conduire à l'exclusion définitive de certaines familles de l'accès aux ressources. L'exclusion des petits producteurs favorise ainsi la concentration de terres en faveur des moyens et grands producteurs, qui acquièrent des propriétés de plus en plus étendues.

Ce phénomène est particulièrement visible dans des zones favorables au développement d'une agriculture capitaliste : terres aptes à la mécanisation (plaines), proches des voies de communication et disposant d'eau d'irrigation. Dans ces territoires, on observe ainsi de nombreux cas d'expropriation par des actions légales, ou des propositions d'achat de terres quelquefois à des prix élevés, mais aussi par des mécanismes plus insidieux, comme la revente de certains biens par les agriculteurs endettés aux entreprises agro-industrielles pour lesquelles ils travaillent, ou bien même des actes de violences et d'intimidation physique.

*A Urcuquí, en Equateur, un conflit fort existe entre la communauté paysanne de Sachapamba et une grande propriétaire terrienne, qui dit être légalement détentrice d'une partie des terres de la communauté. La propriétaire terrienne possède des titres de propriété dont l'origine et la véracité sont discutées par les membres de la communauté. Ces titres privent le territoire communal de 500 hectares de terrain. La communauté possède elle aussi un titre de propriété, datant, lui, de l'époque coloniale, et a la conviction qu'elle est dans son droit ancestral. Elle a cependant perdu plusieurs procès, en raison de sa moindre connaissance du système légal et de son relatif isolement institutionnel.*

## Une augmentation des revendications des organisations paysannes, pastorales et indiennes sur leur territoire et ses ressources naturelles

Face à une pression croissante exercée par différents acteurs pour accéder aux dernières ressources disponibles, que ce soit dans un objectif de profit ou de conservation, les communautés paysannes, indiennes et pastorales, se sentant spoliées de leurs droits, ont commencé à résister et à faire entendre leur voix. Dans de nombreuses parties du monde, les communautés paysannes sont en train de résister à la privatisation de l'accès à l'eau d'irrigation et à la spoliation de leurs

terres. De même, elles questionnent le rôle des intervenants extérieurs, entreprises ou ONG, sur le rôle qu'ils jouent dans la gestion des ressources naturelles de leurs territoires.

Ces communautés revendiquent aujourd'hui une plus grande autonomie dans la gestion de leur territoire : elles demandent ainsi la reconnaissance de leur capacité de décision et d'administration avec leurs propres autorités et leurs propres normes. Elles s'opposent aussi, légalement ou non, à ceux qui tentent de les expulser de leurs territoires pour exploiter les ressources à leur profit.

*Dans les Andes, les organisations représentatives des peuples indiens revendiquent clairement leur droit à gérer leur territoire. Ce processus se met en place depuis la Bolivie jusqu'au Venezuela. En Equateur, la CONAIE<sup>12</sup> propose la création de circonscriptions territoriales indiennes comme le permet la constitution. Au Pérou, la COMACAMI<sup>13</sup> centralise les réclamations des communautés (souvent indiennes) affectées par les exploitations minières et qui exigent un meilleur contrôle des ressources de leur territoire. L'eau, par exemple, est fréquemment utilisée et contaminée par ces exploitations. En Bolivie, plusieurs communautés des Andes et de l'Est présentent actuellement leurs demandes de reconnaissance de Territoires Communautaires d'Origine, comme le prévoit la nouvelle « Loi des terres » de 1996.*

## 4. Le double **défi** et les **objectifs** de la coopération d'Agronomes et Vétérinaires sans frontières

L'action d'Agronomes et Vétérinaires sans frontières part de la conviction que les familles paysannes peuvent vivre dignement de leur terre et de leur travail et jouer un rôle fondamental dans leur société, si elles disposent effectivement d'un accès équitable aux ressources indispensables à la production, en particulier aux ressources naturelles<sup>14</sup>, et d'un accompagnement technique adéquat. L'agriculture paysanne, basée sur de petites surfaces, exploitées par une main d'œuvre familiale, contribue à la souveraineté alimentaire et à la création d'emplois en milieu rural. Elle participe à la gestion durable du territoire et à la préservation du milieu. Leur maintien et leur développement constituent donc un défi économique et social considérable pour les pays du Sud.

Menacées par une concurrence chaque jour plus forte et par une marchandisation croissante des ressources naturelles, les organisations paysannes revendiquent aujourd'hui leurs droits historiques d'accès aux ressources, la reconnaissance de leurs propres modalités de gestion et, pour certaines, la gestion autonome de leur territoire.

Le défi majeur de la coopération d'Agronomes et Vétérinaires sans frontières est de **renforcer et d'accompagner les organisations paysannes dans la défense de leurs droits d'accès aux ressources naturelles et dans l'exercice d'un meilleur contrôle sur l'avenir de leur territoire.** Il est pour cela nécessaire d'accompagner la création et la diffusion d'expériences de référence validées sur la gestion sociale, durable et efficace des ressources naturelles par des groupes et communautés paysannes.

---

<sup>12</sup> Confédération des Nationalités indiennes de l'Equateur

<sup>13</sup> Coordination Nationale des Communautés Affectées par l'industrie Minière.

<sup>14</sup> Mais pas seulement : est également nécessaire l'accès au capital financier, aux marchés, à la recherche, etc

## Appuyer et consolider des expériences de référence sur la gestion sociale des ressources naturelles dans les territoires ruraux

Afin de défendre les droits des paysans sur les ressources naturelles, il est important de s'appuyer sur des expériences qui démontrent la pertinence et l'efficacité de la gestion des ressources naturelles par ces acteurs. En effet, ces expériences prouvent leur efficacité non seulement en termes de durabilité (préservation du milieu pour les générations futures) mais aussi de création de richesses et de cohésion sociale.

**AVSF appuie donc des organisations paysannes dans la consolidation de référents de ce type qui peuvent inspirer des groupes paysans d'autres régions et devenir des références pour l'élaboration de politiques en faveur des agricultures paysannes.**

Dans sa coopération, AVSF promeut une approche de **gestion sociale des ressources naturelles**.

### La gestion sociale des ressources naturelles : de quoi parle-t-on ?

La gestion des ressources naturelles obéit depuis des siècles, non seulement à des lois économiques ou physiques, mais aussi à une construction sociale et technique pour laquelle les populations d'un territoire définissent collectivement les normes d'accès et les règles d'utilisation de ces ressources, avec des critères non seulement économiques, mais aussi techniques, sociaux, culturels et de durabilité.

La gestion sociale des ressources naturelles peut se définir comme l'ensemble des processus et mécanismes qui servent à réguler l'utilisation et l'administration des ressources naturelles : c'est **un accord entre les acteurs d'un territoire, reconnaissant des droits et obligations individuelles et collectives sur les ressources naturelles**, considérées comme des biens communs<sup>15</sup>, dont l'accès et l'usage doivent être définis non pas seulement par la loi du marché, mais surtout par des normes sociales collectivement établies et reconnues.

Cet accord négocié entre les acteurs d'un territoire doit définir :

- Les droits et les obligations des différents types d'utilisateurs pour l'accès aux ressources naturelles et leur utilisation.
- Les obligations pour conserver ces droits d'accès et d'usage (maintenance, modalités d'utilisation ou d'extraction, tarifs éventuels, etc.).
- L'organisation sociale en capacité de contrôler et faire respecter les règles établies.

Les critères de gestion sociale sont définis par les acteurs eux-mêmes, mais ils doivent prendre en compte des critères sociaux, (équité, égalité, etc.) des critères techniques (durabilité de la gestion et de l'usage des ressources, protection, etc.) économiques (efficacité économique pour les utilisateurs et la collectivité, etc.) et culturels (respect des rites, etc.).

La gestion sociale des ressources donne au maximum le pouvoir aux acteurs locaux. Elle mise sur leur capacité à définir de manière concertée les normes et règles d'utilisation des ressources, qui reconnaissent les droits et intérêts de l'ensemble des utilisateurs ainsi que ceux de la collectivité.

<sup>15</sup> Les ressources ou biens communs se caractérisent par la liberté d'accès sans exclusion, mais à la différence des biens publics, il peut exister concurrence dans la consommation.



Cette vision requiert la plus grande participation des acteurs sociaux d'un territoire rural, en particulier des acteurs habituellement les plus faibles : les communautés paysannes et indiennes.

La gestion sociale des ressources naturelles s'oppose à une vision purement économique qui se traduit par la recherche de la rentabilité maximale. Elle n'admet pas la régulation exclusive par le marché, sans toutefois la refuser. Elle reconnaît le besoin d'utiliser au mieux les ressources naturelles pour la production de richesses sur un territoire, sous réserve que cette exploitation bénéficie à toute la collectivité et que l'utilisation des ressources permette leur régénération.

La gestion sociale des ressources naturelles s'oppose également à une vision orientée vers la seule protection des écosystèmes sans considérer les populations et les autres utilisateurs des ressources au sein des territoires. Elle questionne la notion « d'usage potentiel », souvent utilisée pour rationaliser l'utilisation des ressources naturelles,<sup>16</sup> qui généralement conclut à l'inadéquation du milieu pour l'usage agricole, sans prendre en compte les déterminants économiques et sociaux qui expliquent pourquoi des populations exploitent ces milieux. Maintes fois, l'homme a su changer totalement l'utilisation potentielle de certains territoires considérés pourtant comme « inaptes ».

La coopération d'AVSF pour la gestion sociale des ressources naturelles ne se limite pas seulement à une communauté ou un ensemble de communautés mais s'adresse souvent à un **territoire**. Le territoire correspond à un espace géographique pertinent : différents acteurs s'y reconnaissent une identité commune et y définissent des pratiques de gestion collectives des ressources naturelles. Ces territoires ne correspondent pas toujours à des juridictions administratives existantes, en particulier là où l'Etat moderne a créé des circonscriptions qui ne prennent pas en compte les réalités historiques et culturelles.

**Un espace pertinent et prioritaire de coopération : les territoires ruraux**

- Un espace de définition par les acteurs locaux de pratiques de gestion des ressources naturelles : accès, répartition, valorisation, résolution de conflits
- Un espace de reconnaissance identitaire
- Un espace de contrôle de l'utilisation des ressources naturelles pour le développement d'activités économiques agricoles ou autres (tourisme, activités minières, etc.) et d'autres utilisations (culturelles, festives)
- Un espace pertinent d'analyse et de compréhension des pratiques et règles de gestion des ressources naturelles, d'identification de leurs limites et des crises existantes.

## Accompagner les acteurs locaux dans la création ou l'adaptation de règles de gestion des ressources naturelles et des territoires

Les normes ancestrales et les institutions qui régulent l'accès et l'usage des ressources naturelles ne réussissent pas toujours à s'adapter à temps pour affronter les nouveaux défis qui se présentent : croissance démographique, mise en compétition avec de nouveaux acteurs, internationalisation et marchandisation des échanges, pression du marché, etc.

**L'accompagnement technique** pour l'adaptation ou la création de nouvelles règles de gestion des ressources naturelles entre usagers et leur reconnaissance au niveau local ou national, est souvent nécessaire pour résoudre les conflits qui résultent de ces crises.

<sup>16</sup> Très souvent, l'utilisation effective (généralement agricole) s'oppose à l'utilisation « potentielle » évaluée sur la base de la pente, du type de sol, de la végétation qui existait auparavant.

L'impulsion d'espaces de concertation, avec la participation de différents acteurs (les usagers, les entités publiques, etc.) est une voie privilégiée pour la gestion des ressources naturelles et des territoires, à condition que les organisations paysannes puissent y avoir une participation réelle. Les processus de décentralisation existants dans plusieurs pays ouvrent dans ce domaine de nouvelles opportunités.

AVSF accompagne et conseille en particulier les acteurs paysans et les gestionnaires historiques des territoires ruraux pour qu'ils participent à ces espaces comme force de proposition. **AVSF peut également jouer un rôle de médiateur entre les acteurs en conflit.**

*Dans la zone montagneuse du nord de l'Équateur, dans le canton Urcuquí, AVSF a accompagné plusieurs organisations d'irrigants pour redéfinir avec succès les règles de distribution d'eau entre quartiers et communautés. Ces règles, avec le temps, étaient devenues inadaptées aux demandes des utilisateurs et à leurs cultures, donnant lieu à des situations très conflictuelles. AVSF a laissé aux organisations d'irrigants le pouvoir de choisir entre plusieurs scénarii de réforme des règles de partage de l'eau puis a joué un rôle de médiateur pour le test du scénario choisi et son analyse partagée avec tous les usagers. Parallèlement, AVSF a accompagné les organisations paysannes à défendre leurs droits d'eau face à de nouveaux acteurs, en particulier les haciendas et les entreprises floricoles qui faisaient pression pour accéder à de plus grandes quantités d'eau.*

Cet accompagnement consiste à donner aux organisations les informations leur permettant de choisir les meilleures options technico-économiques pour satisfaire leurs besoins. AVSF a pour habitude d'utiliser comme outils spécifiques la **cartographie participative** et les **maquettes**, pour visualiser avec les populations rurales le territoire et son futur, de même que les **concours interfamiliaux et communautaires** et les **fonds d'investissement locaux** pour promouvoir des innovations sur la gestion des ressources naturelles.

*Dans le canton de Salinas, en Bolivie, certaines communautés indiennes aymaras ont décidé de revenir à des normes collectives de gestion du territoire pour la production agricole sous la direction des autorités traditionnelles locales. La monoculture du quinoa a en effet affaibli la fertilité des sols et a favorisé une forte érosion. La définition collective de nouvelles zones protégées de pâturage pour les lamas et de règles pour une culture durable du quinoa permet de favoriser le transfert de fertilité entre les zones de pâturage et de culture ainsi que de combattre plus efficacement les insectes, ravageurs et parasites du quinoa. A l'aide de cartes, de maquettes et d'une assistance technique permanente aux communautés et aux autorités traditionnelles, AVSF accompagne ces adaptations et les teste en conditions réelles.*

*En Bolivie, dans la même zone Intersalar, AVSF a mis en place un mécanisme novateur de fonds pour l'assistance technique, gérés par les communautés indiennes, leur permettant ainsi d'embaucher elles-mêmes leurs techniciens, dont certains sont des paysans. AVSF favorise l'organisation de concours entre familles et communautés sur des pratiques individuelles ou collectives de gestion durable du territoire. Ces outils permettent de dynamiser les innovations techniques et leur diffusion : règles de pâturage et de rotation de cultures, mesures de protection des sols contre l'érosion- haies vives, murs secs-, etc.*

*En Équateur, AVSF appuie la FICI (Fédération de communautés indiennes de l'Imbabura) pour la réalisation d'un inventaire des ressources naturelles grâce à la cartographie participative. L'objectif est de doter les communautés membres de la FICI d'outils pertinents pour la prise de décision concernant l'aménagement du territoire, la gestion durable et la valorisation économique des ressources disponibles (eau, forêts, sols, etc.).*

L'actualisation de normes par les acteurs locaux débouche généralement sur de nouveaux accords qui ne sont pas reconnus par la législation en vigueur. Dans ce cas, l'innovation aide à créer un nouveau cadre légal. AVSF agit ainsi pour faire reconnaître ces règles et pratiques par l'ensemble de la société et pour accompagner l'adéquation de la législation à ces normes, depuis la communauté jusqu'à l'Etat.

*En Bolivie, les communautés indiennes de l'Ayllu Quila Quila développent actuellement une proposition de gestion territoriale avec des critères d'identité culturelle aymara. Mais leurs initiatives, telles que la création de conseils des autorités traditionnelles, ne sont pas prises en compte dans la législation. Pourtant, ces dispositifs sont reconnus par la Constitution et par certaines conventions internationales comme la Convention 169 de l'OIT<sup>17</sup>.*

*Au Venezuela, en 2006, AVSF a soutenu les organisations présentes au sein des réserves forestières de Ticoporo et Caparo (Etat de Barinas), pour élaborer un plan de gestion des ressources naturelles. Ce plan définit leurs droits et devoirs en matière de protection et d'exploitation du bois, alors que cette exploitation était illégale, encadre les conditions de mise en œuvre d'activités économiques (élevage) et prévoit un système de contrôle. Ce plan a été approuvé et légalisé par le ministère de l'environnement.*

*En Haïti, AVSF accompagne depuis 2006 la Fédération des associations des organisations d'irrigation du sud-est pour la réhabilitation de plusieurs systèmes d'irrigation et une meilleure gestion collective (maintenance, répartition de l'eau, etc.). Parallèlement, une plate-forme nationale d'institutions haïtiennes œuvrant dans le domaine de l'irrigation (FONAHDI) s'affirme pour construire de nouvelles politiques d'Etat dans le cadre de la reconnaissance légale des organisations d'irrigation, aujourd'hui inexistante, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture.*

Dans ce domaine, AVSF souhaite explorer les possibilités de mise en œuvre de systèmes légaux de rétribution des services environnementaux rendus par certains territoires : par exemple, dans des régions de montagne, l'approvisionnement en eau des vallées se fait dans les zones d'altitude. La rétribution directe à des individus ou des groupes pour des services environnementaux est aussi une possibilité, mais ne semble pas une solution viable en elle-même : cette pratique introduit en effet l'illusion que le marché peut résoudre les problèmes environnementaux, alors qu'il crée en réalité des distorsions importantes. Il induit par exemple des phénomènes d'appropriation de terrains par des groupes économiques -ou de grands propriétaires terriens- dans le seul but d'avoir accès aux revenus de la vente de services environnementaux. Toutefois les systèmes de redistribution de la richesse entre territoires tels que les mécanismes européens de compensation et subventions,<sup>18</sup> sont des dispositifs qui méritent d'être diffusés.

## Soutenir la durabilité des systèmes individuels ou collectifs de production agricole et d'élevage

La croissance démographique et la rareté des ressources accentuent les conflits et obligent souvent les paysans à surexploiter certains écosystèmes. Cette situation est d'autant plus grave dans des zones qui connaissent déjà des phénomènes de dégradation assez avancés ou des conditions climatologiques extrêmes. Or il est souvent possible de faciliter l'innovation au sein des systèmes de production, en les adaptant mieux aux écosystèmes et en permettant aux familles productrices de se maintenir sur leurs territoires. On peut ainsi citer quelques exemples :

---

<sup>17</sup> Organisation Internationale du Travail

<sup>18</sup> En particulier dans les politiques de la montagne qui sont appliquées dans plusieurs pays européens.

- Améliorer la fertilité des sols par une meilleure intégration de l'activité agricole et d'élevage, et lutter contre l'érosion ;

*Au sud de la Bolivie, AVSF conseille les organisations et communautés paysannes aymaras autour du « Salar de Tunupa » pour l'adaptation et l'adoption de pratiques de culture et de gestion du territoire qui permettent d'affronter une forte érosion et une diminution de la fertilité : haies vives, murs secs, repos prolongé des parcelles, fertilisation organique des sols à partir du fumier de lamas, incorporation de résidus de cultures après une saison de pâturage sur ces mêmes parcelles, etc.*

- Tester des pratiques moins polluantes, en questionnant les paquets technologiques de la révolution verte (engrais synthétiques, herbicides, produits phytosanitaires), pas toujours adaptés aux conditions économiques des petits producteurs, pour diminuer les coûts et promouvoir une plus grande autonomie ;

*En Equateur, dans la province de Cañar, grâce à la réhabilitation de systèmes d'irrigation et une assistance technique spécialisée, plusieurs organisations de producteurs agro-écologiques, dont la plupart des membres sont des femmes, commercialisent aujourd'hui des fraises, des tubercules, des produits laitiers et des plantes médicinales sur des marchés locaux et urbains qui mettent en relation les consommateurs et les producteurs. Un système régional de certification collective de production agro-écologique se met en place avec les producteurs, les acteurs privés et les collectivités territoriales.*

*Dans un autre contexte, à Madagascar, AVSF appuie des groupes paysans à Vohipeno, Manakara et au Lac Alaotra pour l'adoption de pratiques agro-écologiques : semis direct sous couverture végétale permanente, installation de haies vives avec des espèces rentables pour le producteur, installation d'étables pour la récupération du fumier, etc. Ces pratiques permettent à la fois de lutter contre une très forte érosion des bassins versants et de consolider les systèmes locaux de sécurité alimentaire en permettant l'accès à des sources alternatives de revenu.*

*Au Pérou et en Bolivie, les organisations de petits producteurs de café ont promu, avec l'appui d'AVSF, la transition puis la certification de leurs parcelles en production biologique. Pour cela, les producteurs ont mis en place des mesures de protection des sols ainsi que des haies vives pour les parcelles de café situées sur des terrains pentus. Face à des modèles intensifs du café en plein soleil, le modèle de café sous ombrage se maintient car il permet dans ces zones de maintenir une diversité de cultures dans les plantations de café et contribue ainsi à la fertilité et à la protection des sols.*

- Contribuer à la récupération de zones dégradées et accroître parallèlement la productivité de certaines activités agricoles ;

*Au Pérou, dans la cordillère centrale de Huancavelica, le développement de l'élevage laitier, une des rares voies de développement pour les familles indiennes, a provoqué le surpâturage de plusieurs prairies d'altitude, qui sont des écosystèmes qui captent et fournissent de l'eau pour la consommation humaine ou pour l'irrigation. AVSF accompagne plusieurs organisations paysannes dans la récupération de pâturages d'altitude, en introduisant de nouveaux mélanges fourragers plus productifs et en accompagnant la redéfinition collective des règles de parcours des troupeaux.*

- Intensifier la production dans certains espaces et optimiser l'utilisation de ressources parfois rares, comme l'eau, avec l'introduction ou l'amélioration de l'irrigation, pour éviter également une extension de l'activité agricole dans des zones fragiles.

*Dans la haute cordillère de Cochabamba en Bolivie ou à Huancavelica au Pérou, à plus de 3.800 mètres d'altitude, avec l'appui d'AVSF, les communautés paysannes ont créé de nouveaux systèmes d'irrigation à partir de captation de sources. Quelques-uns de ces systèmes ont été dotés de réseaux par aspersion pour économiser le peu d'eau disponible. L'intensification de la production de pommes de terre, de tubercules andins ou de la luzerne, permet de limiter l'étendue des cultures sur les zones de pâturage extensif.*

## Contribuer à la valorisation économique des ressources naturelles, par une meilleure insertion des organisations de producteurs sur les marchés et par la diversification des activités économiques au sein des territoires ruraux

Une gestion durable des ressources naturelles ne serait ni viable ni efficace si elle ne se traduisait pas par la création de valeur ajoutée et de revenus conséquents pour les familles paysannes. Dans ce cadre, accompagner le développement d'expériences de référence en gestion des ressources implique aussi de soutenir les familles paysannes et leurs organisations pour qu'elles puissent mieux valoriser les ressources naturelles au niveau économique, sans négliger la nécessaire durabilité des écosystèmes exploités.

- Accompagner la transformation et la commercialisation des produits grâce au renforcement d'organisations de producteurs autonomes, qui contribuent au développement du territoire<sup>19</sup> ;

*A Huancavelica, au Pérou, parallèlement à l'accompagnement des familles paysannes pour la protection des espaces de pâturage et l'intensification de la production de luzerne sous irrigation, AVSF a promu des micro-entreprises de transformation de lait gérées par des groupes paysans pour la production et la vente de fromages à pâte dure qui dynamisent la production laitière et l'économie locale.*

- Valoriser les savoir-faire paysans spécifiques à un territoire, développer des produits avec une forte identité et améliorer la qualité de ces produits ;

*Avec l'appui d'AVSF, les productrices de fraises de Cañar en Equateur, valorisent sur des marchés locaux ou régionaux une production biologique de la province indienne Cañari. Au Maroc, les producteurs tentent de valoriser un miel d'abeille avec une indication géographique caractéristique de son origine de la vallée berbère des Aït Bouguemez. En Haïti, AVSF aide de petits producteurs à placer sur des marchés internationaux, en particulier en Amérique du Nord, une variété de mangue unique et spécifique de cette île : la mangue « Francisque ».*

- Favoriser un accès à des prix stables et rémunérateurs aussi bien sur les marchés locaux qu'internationaux, en exportant notamment au sein des réseaux du commerce équitable.

*La rémunération et les surpris obtenus par les petits producteurs de café ou cacao du Pérou, de Bolivie ou d'Equateur dans les réseaux du commerce équitable en Europe ou sur des*

---

<sup>19</sup> Se reporter au texte de référence « Le renforcement des organisations économiques paysannes pour une insertion favorable et juste des petits paysans sur les marchés » AVSF, juillet 2008  
Agronomes et Vétérinaires sans Frontières – AVSF 2008

*marchés spéciaux biologiques les incitent à adopter des pratiques de production durables pour leurs cultures.*

*Au vu de l'extension croissante des surfaces cultivées de quinoa, les importateurs du commerce équitable de quinoa des Andes, et plus spécifiquement de **Bolivie**, se préoccupent des garanties offertes par les organisations paysannes pour la conservation de l'environnement (non dégradation des sols, etc.). Avec l'appui d'AVSF, les organisations paysannes conçoivent des dispositifs d'assistance technique et des règles pour favoriser une production durable de quinoa.*

- Faire reconnaître l'agriculture paysanne par les consommateurs urbains et développer des marchés locaux de proximité, en créant des relations directes entre producteurs et consommateurs.

*Au **Brésil** (Rio Grande do Sul et do Norte) ou au **Pérou** (Cusco), des groupes de producteurs se sont organisés afin de développer des relations directes avec les consommateurs sur des marchés urbains, en y offrant à des prix justes et accessibles des produits paysans écologiques. Ils valorisent ainsi leur savoir-faire et une agriculture paysanne qui respecte l'environnement.*

La croissance démographique et la rareté des ressources laissent présager que tous les ruraux ne peuvent pas à court ou moyen terme vivre uniquement de la production agricole, ce qui est d'ores et déjà le cas dans plusieurs régions où agit AVSF. C'est pourquoi, afin de favoriser le maintien de territoires ruraux dynamiques, AVSF favorise également la création de revenus non agricoles. La création de services et micro-entreprises est ainsi encouragée : restaurants, épicerie rurales, activités artisanales, tourisme rural, etc. AVSF considère qu'un tourisme respectueux de l'environnement et soucieux de la valorisation du patrimoine local, qu'il soit culturel, rituel, environnemental ou architectural, est une alternative pertinente et source d'emplois. Plusieurs communautés paysannes souhaitent développer des initiatives touristiques et AVSF les accompagne dans cette démarche en Bolivie, en Equateur et au Mali.

Ces activités économiques doivent non seulement répondre à un impératif de viabilité et de compétitivité mais aussi et surtout contribuer au développement local du territoire. Pour ce faire, elles doivent valoriser la production locale, créer des emplois et des services locaux qui offrent aux jeunes des perspectives de travail et de vie dans le territoire.

## **Accompagner les communautés paysannes pour qu'elles anticipent les effets et les risques du changement climatique et qu'elles contribuent à sa limitation**

Alors que le réchauffement climatique est déjà en marche, l'impératif aujourd'hui n'est pas seulement de prendre des mesures d'atténuation -en réduisant par exemple les émissions de gaz à effet de serre- mais également de reconnaître qu'il constitue avant tout un problème de développement. Alors que les pays du Nord ont été, ces dernières années, les principaux responsables de la pollution de l'environnement, force est de reconnaître que les populations les plus vulnérables au changement climatique sont celles du Sud, spécialement dans les zones arides de l'Afrique de l'Ouest, les îles des Caraïbes ou les zones côtières. Un des objectifs de la coopération d'AVSF dans ce domaine est en premier lieu d'aider les communautés paysannes à se protéger des impacts probables du changement climatique sur leurs territoires : désertification, érosion des sols due à la déforestation, etc.



Parallèlement, AVSF cherche à combiner les défis de la protection de l'environnement, en particulier la mise en place de pratiques favorisant la captation du carbone, avec les intérêts économiques des familles paysannes en situation marginale ou vulnérables aux niveaux social, économique, et, aujourd'hui, environnemental.

*En Haïti, le bassin-versant de la rivière Fond-Melon, comme beaucoup de bassins dans le pays, a souffert de processus accélérés de déforestation : au cours des vingt dernières années, les familles paysannes se sont vues contraintes de pratiquer une coupe permanente de bois pour la fabrication et vente de charbon, en raison de la dramatique situation de pauvreté dans laquelle elles se trouvent. Ce phénomène est d'autant plus important depuis l'éradication de tout le cheptel porcin du pays décidée par « Baby Doc » en 1986, et les crises politiques et économiques successives qui ont secoué le pays depuis la chute de la dictature Duvalier. Cette dégradation a des conséquences dramatiques : éboulements de terrain et pertes humaines lors de fortes pluies et passage de cyclones, destruction de zones cultivées et d'infrastructures d'irrigation dans la vallée, inondations dans les quartiers marginaux de la ville voisine de Jacmel. Avec la coopération de l'Office National Français des Forêts (ONF-I) et grâce à son assistance technique dans le domaine de la création de puits de carbone (Mécanisme pour un développement propre - MDP - créé par le protocole de Kyoto), AVSF initie avec les communautés paysannes un projet de création de nouvelles plantations de bois avec une triple finalité : créer de nouveaux revenus économiques pour les familles grâce à une véritable gestion de la forêt et la vente de bois pour les constructions ; protéger les sols par la reforestation de zones très dégradées, et enfin créer des puits de carbone qui pourraient être cofinancés par l'achat volontaire de crédits carbone par la ville de Paris.*

Enfin, dans plusieurs de ses projets de coopération, AVSF promeut des modèles de production familiale qui, en recherchant une plus grande autonomie des paysans et la durabilité des systèmes de production, contribuent à préserver la biodiversité et les sols et, de façon indirecte, à limiter les émissions de gaz à effet de serre.

*Dans le Nord-est semi-aride du Brésil, le projet « Semer l'Agro écologie » a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des paysans par la promotion de l'agro écologie. Dans le contexte d'une agriculture peu productive, très sensible aux variations climatiques et soumise à des difficultés d'accès aux marchés, l'agro écologie est une voie qui privilégie la recherche d'un équilibre entre les besoins économiques des agriculteurs, le respect de l'environnement et la justice sociale. La préservation de la biodiversité et des variétés traditionnelles ainsi que la création de banques de semences permettent d'améliorer la faculté d'adaptation des agriculteurs aux changements climatiques. La création de « marchés paysans », qui mettent directement en relation producteurs et consommateurs, permet d'améliorer l'économie des familles paysannes de même qu'elle réduit les coûts économiques et environnementaux des transports motorisés de longue distance. La protection des sols avec des associations de cultures, engrais vert et organique, permet d'une part d'augmenter les rendements et de réduire les émissions de CO<sup>2</sup> grâce à l'augmentation de la biomasse et la diminution de l'érosion. L'utilisation de pesticides naturels et d'engrais organiques et verts permet aussi d'améliorer les rendements et les revenus familiaux sans utiliser des pesticides chimiques coûteux et source d'émission de NO<sup>2</sup>.*

## Promouvoir le droit des populations paysannes à disposer d'un accès juste et équitable aux ressources naturelles et à exercer un meilleur contrôle de l'avenir de leur territoire.

- *Renforcer les capacités des organisations locales et régionales à défendre leurs droits et leurs pratiques de gestion des ressources et des territoires.*

Dans des situations de grande inégalité d'accès aux ressources naturelles, l'un des objectifs de la coopération d'AVSF est le renforcement d'organisations paysannes suffisamment représentatives et légitimes pour, d'une part, participer à des espaces de concertation sur la gestion des ressources au niveau de leur territoire et, d'autre part, mener des actions collectives de débat et de « lobbying » afin de promouvoir leurs droits sur les ressources de leur territoire (ressources minières, forestières, touristiques, hydriques, etc.).

La coopération d'AVSF concerne aussi bien des organisations paysannes locales ou régionales (sur des espaces territoriaux étendus), que des organisations nationales et internationales. AVSF ne privilégie pas un modèle « standard » d'organisation mais, au contraire, reconnaît l'existence de différents types d'organisations, qu'elles soient syndicales, économiques ou territoriales. Les organisations conventionnelles (de type associatif avec des statuts, un conseil d'administration et un bureau), les organisations de producteurs agricoles, les coopératives, les organisations « originaires », sont des structures différentes et totalement légitimes chaque fois qu'elles représentent effectivement les intérêts de la majorité des familles paysannes.

*Dans les Andes, les organisations de type « communal ou communautaire » représentent, dans bien des cas, l'expression ancestrale d'une conception culturelle de l'organisation sociale qui implique, par exemple, la rotation des tâches, la réciprocité et la gestion collective de certaines ressources. Ces institutions se sont adaptées et maintenues tout au long des siècles mais elles ont été très souvent ignorées ou marginalisées par les gouvernements et il n'existe que peu d'exemples de reconnaissance formelle par l'administration locale. Pourtant elles constituent encore aujourd'hui des organisations légitimes et des systèmes d'autorité socialement reconnus pour la gestion des ressources naturelles et des territoires, même lorsqu'elles sont affaiblies par l'individualisation des stratégies économiques familiales ou par la décentralisation administrative..*

Quand bien même les leaders des organisations disposent généralement du pouvoir de rassembler leurs membres ainsi que d'une certaine capacité d'analyse politique et de négociation, certaines organisations n'ont pas les capacités et les outils techniques qui leur permettraient de « passer de la confrontation à la proposition ».

Dans ce contexte, la coopération d'AVSF prétend :

- 1) **Renforcer la capacité des organisations à construire des propositions concrètes de gestion des ressources naturelles et de développement local sur leur territoire et à les défendre dans des espaces de concertation.**

AVSF favorise l'acquisition de concepts et d'outils par les leaders et techniciens afin qu'ils puissent construire des propositions de gestion des ressources naturelles et mieux négocier avec d'autres acteurs (Etat, entreprises, etc.). Ces outils se traduisent en diagnostics -grâce à la cartographie participative-, conception collective d'un plan de gestion, analyses économiques simples d'activités agricoles, etc. Parallèlement, AVSF appuie l'acquisition de méthodes et d'outils pour la mise en

place, le suivi et l'évaluation d'expérimentations de nouvelles règles de gestion autour d'une ressource collective, la création et la gestion de fonds d'investissement locaux ou de concours pour la diffusion d'innovations techniques, etc.

Enfin, si nécessaire, AVSF apporte aux organisations les informations indispensables sur le plan légal, administratif et juridique pour qu'elles puissent faire valoir leurs propositions et participer ainsi de manière effective à la définition du futur de leur territoire.

*Dans les communes de Telpaneca et Mozonte au Nicaragua, depuis début 2006, AVSF appuie les autorités indiennes traditionnelles ainsi qu'un syndicat agricole aussi bien au niveau technique (diagnostic participatif et cartographie) que légal et administratif, afin qu'ils puissent gérer eux-mêmes leur territoire en partenariat avec les mairies (recouvrement d'impôts fonciers, contrôle de la vente des terres, etc.) et prévenir, de cette façon, les conflits liés à l'accès et à l'utilisation de la terre et de l'eau.*

*En Bolivie, AVSF transmet des compétences en gestion de territoire aux organisations traditionnelles indiennes (markas et suyus) des départements d'Oruro et Potosi. Celles-ci sont en effet engagées dans des démarches de reconnaissance de « Territoires Communautaires d'Origine », profitant des possibilités offertes par la Constitution bolivienne et la nouvelle Loi de réforme agraire. Outre des actions de formation, information et assistance technique sur les plans administratifs et juridiques, AVSF les appuie pour la délimitation des « territoire communautaire d'origine » et les forme sur la méthodologie et les outils requis pour pouvoir établir à court terme un plan concerté de gestion qui définisse l'utilisation et la valorisation des ressources naturelles existantes.*

*Dans la haute cordillère de Cochabamba en Bolivie, AVSF favorise l'utilisation d'outils tels que les maquettes et la cartographie par les communautés et syndicats paysans de Calientes et Chapisirca afin, d'une part, de faciliter la prise de décision -concernant aussi bien l'accès et l'usage de l'eau que la délimitation de zones de pâturage- et, d'autre part, de leur permettre d'identifier les besoins du territoire en termes d'accès aux services (santé, éducation, voirie) et de pouvoir négocier dans de meilleures conditions les investissements publics prioritaires..*

AVSF favorise trois types de formation pour les membres des organisations : une formation par la pratique et des échanges (formation-action), des sessions de formation au sein des projets et enfin des formations formelles (modules d'universités etc.). Ceci contribue in fine au renforcement institutionnel des organisations.

*En Equateur, plus de deux cents techniciens et promoteurs paysans sont formés chaque année à la gestion de ressources naturelles : gestion des prairies d'altitude, gestion de l'eau d'irrigation, etc. Ces cours sont mis en place par le CAMAREN, consortium de dix entités nationales et internationales (ONG, Universités, Ministère de l'Environnement) dont AVSF est membre. La spécificité du processus de formation réside dans la mise en valeur des expériences des membres du consortium ainsi que de celles de plus de trente autres entités publiques et privées de l'Equateur œuvrant dans le domaine du développement rural. La formation jouit aujourd'hui d'une reconnaissance nationale, donnant aux personnes formées une légitimité technique importante.*

**2) Renforcer la capacité de ces organisations à défendre leur contrôle des ressources naturelles stratégiques pour la production agricole et le développement socio-économique des territoires ruraux.**

Dans les Andes, les organisations indiennes et paysannes doivent lutter contre une appropriation croissante des ressources naturelles (eau, terre, ressources phytogénétiques, ressources minières, Agronomes et Vétérinaires sans Frontières – AVSF 2008

etc.) par des intérêts privés et faire respecter leur droit de parole et de vote sur la gestion de leur propre territoire. Dans un tout autre contexte comme l'Afrique de l'Ouest, les Fédérations nationales d'éleveurs transhumants doivent aujourd'hui construire des argumentaires techniques et politiques pour défendre leurs droits dans de nombreux conflits sur les espaces pastoraux : conflits entre agriculteurs et éleveurs, pression croissante sur les ressources en eau, modalités inappropriées de fiscalité pour les transhumants au niveau des communes ou des zones de pâturage transfrontalières.

AVSF accompagne en particulier les organisations locales ou nationales pour :

- Créer ou rechercher des références historiques, techniques et économiques qui permettent d'accroître leur capacité à argumenter en faveur de leurs droits d'accès et d'usage, et les défendre dans les espaces de concertation ou par la voie juridique, si besoin est ;

Pour défendre leurs droits, les organisations doivent renforcer leur capacité à démontrer d'une part leurs droits historiques sur les ressources naturelles, et, d'autre part, la durabilité et l'efficacité des modalités de gestion mises en place. Elles doivent aussi prouver que ces pratiques de gestion ne répondent pas seulement aux besoins des membres des organisations mais sont bénéfiques à tous les habitants du territoire concerné et à la collectivité dans son ensemble.

*Depuis début 2006, en Bolivie et dans un contexte juridique et politique national favorable, les organisations régionales indiennes originaires (markas et suyus) de la Confédération nationale des autorités originaires du Qollasuyu, ont réussi à obtenir la reconnaissance juridique par l'Etat de plusieurs « Territoires communautaires d'Origine », avec l'appui d'AVSF pour le recueil et l'organisation des éléments historiques, sociaux et administratifs requis pour ces démarches.*

*Au Niger, en novembre 2005, AVSF a appuyé la Fédération nationale des éleveurs transhumants FNEN-DADDO dans l'organisation d'une rencontre régionale au nord de Zinder. Des éleveurs transhumants de différents pays du Sahel ont échangé durant trois jours aussi bien sur des aspects techniques (gestion des troupeaux, accès à l'eau dans les zones de pâturage) que légaux (réforme des codes pastoraux nationaux) ou économiques (conditions de paiement des impôts et taxes par les transhumants dans les communes traversées).*

*En Equateur, avec l'assistance technique d'AVSF, la communauté de Sachapamba, en conflit juridique avec une propriétaire d'hacienda qui prétend être propriétaire de territoires qu'ils exploitaient depuis des siècles, a recueilli des informations historiques et élaboré un plan de gestion pour démontrer l'utilisation durable que la communauté fait de son territoire et défendre ainsi ses droits.*

- Promouvoir la participation de ces organisations et de représentants des intérêts légitimes des populations rurales, dans des forums, des espaces de concertation et de définition des politiques qui les concernent directement ;

Un objectif fondamental est de renforcer la capacité de ces organisations à défendre des propositions du monde rural et à participer à l'élaboration de politiques publiques. Ceci implique pour AVSF et les organisations paysannes de s'intéresser non seulement à la situation locale de l'accès aux ressources naturelles, mais également aux politiques régionales, nationales ou internationales qui influent sur les droits et les modalités d'accès et d'utilisation de ces ressources.

*En Equateur, dans les années 1994 et 1995, AVSF s'est jointe à diverses organisations nationales et internationales pour conseiller les organisations nationales indiennes dans la formulation d'une proposition politique alternative de Loi sur l'Eau. L'enjeu consistait à*  
*Agronomes et Vétérinaires sans Frontières – AVSF 2008*

*contrer un projet de privatisation de l'accès à la ressource qui aurait définitivement marginalisé le secteur paysan face aux acteurs de l'entreprise et de l'industrie agricole. Actuellement, AVSF fait partie du Forum des Ressources Hydriques en Equateur, un espace ouvert pour la participation de différentes organisations, (groupement d'irrigants, organisations syndicales, ONGs etc.) afin de proposer des changements dans les politiques de l'eau en Equateur.*

AVSF facilite la réalisation d'études des contextes locaux, la diffusion d'informations sur les contextes régionaux ou internationaux, la participation de représentants des organisations dans des espaces de concertation et enfin la coproduction d'outils de diffusion des propositions.

*En 2008, en Haïti, AVSF a appuyé techniquement et financièrement la FONAHDI, Fondation nationale haïtienne pour l'irrigation, à produire et diffuser un film en créole et en français pour dénoncer l'urbanisation sauvage de terres agricoles sur des périmètres irrigués, qui met en péril la capacité du pays à assurer sa souveraineté alimentaire et exclut des centaines de familles paysannes de l'activité agricole.*

- **faciliter les contacts des organisations avec des réseaux nationaux et internationaux** pour défendre collectivement leurs propositions.

Les organisations n'ont pas seulement besoin d'améliorer leurs capacités de négociation, mais aussi de s'insérer dans des réseaux. Or elles parviennent difficilement à établir ces contacts, que ce soit au niveau local, national ou international. C'est pourquoi AVSF soutient les organisations dans la construction d'alliances et de réseaux - formels ou informels - qui leur permettent de diffuser des revendications et des propositions de politiques.

*Dans les Andes, par exemple, l'Association internationale des Populations des Montagnes du Monde (APMM - [www.mountainpeople.org](http://www.mountainpeople.org)) est un réseau qui a permis de renforcer les contacts entre des groupes indiens et d'autres secteurs de la société civile. Le réseau APMM dans les Andes a défini trois axes fondamentaux de mobilisation et d'action :*

- *le contrôle sur l'accès aux ressources naturelles stratégiques des zones de montagne (eau, ressources minières, hydrocarbures, etc.) et la lutte contre l'appropriation exclusive ou la privatisation des ressources naturelles au seul profit d'intérêts étrangers*
- *la reconnaissance des formes d'autonomie de gestion des territoires et des ressources naturelles, dans le cadre des droits indiens, des processus de réforme agraire et les nouvelles constitutions dans certains pays,*
- *la décriminalisation et la dépénalisation de l'utilisation légale de la feuille de coca.*

Les actions mises en place cherchent de façon transversale à **renforcer la légitimité et la représentativité** de ces organisations paysannes et de leurs fédérations, leur capacité technique mais aussi leur capacité de plaidoyer et de négociation pour défendre de façon argumentée leurs droits et propositions.

### ○ **Diffuser et faire connaître les expériences réussies déjà existantes**

Améliorer la valorisation et la gestion durable des ressources dans les territoires ruraux tout en défendant les droits paysans requiert une vaste diffusion des expériences réussies menées par des organisations paysannes. Ceci implique de :

1. **Documenter et capitaliser**<sup>20</sup> les avancées et les apprentissages pour favoriser le partage de ces informations entre les projets appuyés par AVSF, les partenaires, les organisations paysannes impliquées et en dehors de l'organisation (ONGs, bailleurs etc.). Cette documentation doit utiliser tous les moyens actuellement disponibles : publications, presse, moyens audiovisuels et internet ;
2. **Promouvoir et systématiser des échanges directs, spécialement de paysan à paysan, et d'organisation à organisation**, sur des objets et thématiques bien définis (que ce soit sur des thèmes techniques ou dans le champ politique), pour favoriser des processus de formation et de diffusion. Le succès de tels échanges a déjà été démontré dans bien des contextes<sup>21</sup> ;
3. Diffuser les expériences dans des **réseaux de formation et de partage d'information**, qui sont des lieux privilégiés de diffusion des apprentissages, et rendre ainsi visibles des expériences réussies de gestion des ressources naturelles par les acteurs paysans ;

*Dans les Andes, AVSF est membre fondateur du programme RURALTER ([www.ruralter.org](http://www.ruralter.org)). La finalité de ce programme est d'améliorer les pratiques des acteurs du développement de la région andine, grâce à la systématisation, la construction et la diffusion de pratiques et de méthodes utiles pour l'action, à partir d'expériences validées sur le terrain, et leur large diffusion. Le site internet du système de formation équatorien CAMAREN ([www.camaren.org](http://www.camaren.org)) sur la gestion durable des ressources naturelles diffuse également des informations, des méthodes et des expériences validées.*

*En France, AVSF est membre fondateur du Groupe Initiatives ([www.groupe-initiatives.org](http://www.groupe-initiatives.org)), collectif d'associations professionnelles de coopération internationale au développement, qui ont décidé de s'unir pour échanger leurs expériences et savoir-faire et systématiser collectivement des expériences innovantes, dont plusieurs dans le domaine de la gestion des ressources naturelles.*

- **Construire des alliances afin de défendre au niveau national et international le droit des paysans à maintenir leur accès aux ressources naturelles et à gérer leurs territoires.**

Les fronts de travail sont nombreux et vastes. *Agronomes et Vétérinaires sans Frontières* milite en faveur d'alliances avec d'autres organisations afin de générer des changements dans les politiques qui affectent la relation entre les agricultures paysannes et les ressources naturelles et parvenir ainsi à une réelle incidence politique à échelle régionale ou nationale avec :

1. des **organisations territoriales, économiques ou syndicales d'agriculteurs et éleveurs** au niveau national et international ;
2. **d'autres ONG**, qui partagent la vision d'AVSF et disposent d'un travail de terrain conséquent dans ce domaine, et en particulier avec certains secteurs environnementalistes. L'objectif est de disposer d'informations adaptées sur les écosystèmes gérés, d'évaluer et rendre visible le rôle joué par les communautés dans la gestion durable de ces écosystèmes et de réussir à mieux défendre les conditions et droits d'accès des paysanneries à ces ressources.
3. **d'autres entités et différentes plateformes de capitalisation et de diffusion d'information** au niveau international ;

<sup>20</sup> Documenter signifie transcrire par écrit l'expérience développée. Capitaliser sous entend que cette même expérience "documentée" puisse être appropriée par les équipes d'AVSF et leurs partenaires : organisations paysannes ou entités d'appui.

<sup>21</sup> Ces échanges ou ces "routes de l'apprentissage" à organiser devraient bénéficier d'un plus grand appui de la part des agences financières qui les considèrent parfois comme des simples « balades ».



4. des **institutions de recherche nationales et internationales**, pour disposer d'une plus ample connaissance sur l'état actuel et les enjeux de la gestion des ressources naturelles dans différents écosystèmes et générer ensemble des connaissances sur la capacité des communautés paysannes à gérer ces ressources et territoires.

Un défi commun avec la recherche consiste à évaluer et démontrer l'efficacité des agricultures paysannes sur la gestion durable (économique, sociale et environnementale) des territoires ruraux par rapport à d'autres acteurs (agro-industries, etc.). Un second défi consiste à fournir à la recherche des éléments objectifs d'évaluation du rôle des agricultures paysannes dans la gestion des ressources naturelles, dans la protection ou non de ces ressources et de leur impact sur le climat et le réchauffement global.

5. enfin, des **entités de la société civile et des réseaux ou associations internationales disposant d'une reconnaissance au niveau local et international** pour toutes les actions de plaidoyer et lobbying, avec la volonté de défendre des propositions de première importance, telles que :

- **Le droit d'accès à la terre et l'eau pour les paysans**

AVSF milite en particulier en faveur de la **reconnaissance de certaines ressources en tant que biens publics** qui doivent bénéficier à l'ensemble de la société, de même que **pour un nouveau partage des ressources telles que la terre et l'eau**. De nouvelles réformes agraires devraient être promues, qui prévoient également des services adaptés d'assistance technique, d'accès aux crédits et aux marchés, etc.

*AVSF a participé à la réflexion lancée par le Forum Mondial pour la Réforme Agraire (FMRA) organisé par l'ONG espagnole CERAI à Valence en Novembre 2005, et a rendu possible la présence à ce forum de partenaires et de représentants d'organisations paysannes andines. Cette réflexion continue actuellement en Equateur, sous l'égide du SIPAE (Système de recherche sur la problématique agraire de l'Equateur) et l'appui d'entités de la société civile, d'organisations paysannes et de recherche auxquelles AVSF s'associe.*

- **Le droit des populations paysannes à un plus grand contrôle de l'avenir de leur territoire, par leur participation à la définition des politiques qui les concernent**

Cette participation des populations paysannes requiert que soient reconnus les savoir-faire et les pratiques des communautés rurales quant à la gestion du territoire, ainsi que les structures traditionnelles de gestion communautaires dans le cadre de la décentralisation en cours dans de nombreux pays du Sud.

*AVSF est membre fondateur de l'Association internationale des Populations des Montagnes du Monde (APMM - [www.mountainpeople.org](http://www.mountainpeople.org)), qui défend en particulier devant les Gouvernements et les organisations internationales, la définition de politiques spécifiques pour les territoires de montagne qui reconnaissent le droit des populations à exercer un plus grand contrôle sur le futur de leur territoire et qui favorisent une juste péréquation nationale pour l'investissement dans les territoires marginalisés, en utilisant en particulier la richesse produite par l'exploitation des ressources naturelles dans les montagnes.*

- **La protection des territoires ruraux d'une concurrence économique déloyale et parfois « sauvage » de certains secteurs.**

*En France, AVSF participe à la commission Agriculture et Alimentation (C2A) de coordination Sud, représentation syndicale des ONG françaises ([www.coordinationsud.org](http://www.coordinationsud.org)), qui a pour objectif d'influer sur les politiques publiques européennes en matière de*

développement rural et d'échanges commerciaux agricoles, et de défendre la souveraineté alimentaire des pays du Sud. Cette commission collabore avec ses homologues européens.

AVSF est également membre co-fondateur de l'initiative de commerce équitable Max Havelaar en France ([www.maxhavelaarfrance.org](http://www.maxhavelaarfrance.org)). Celle-ci a pour objectif d'offrir aux organisations paysannes du Sud des prix justes et minimums garantis pour leurs produits sur les marchés internationaux. Elle souhaite également provoquer une réflexion au niveau mondial sur la nécessaire réforme des règles des échanges commerciaux, qui marginalisent chaque jour un peu plus les agricultures paysannes.

- **La définition par les Etats de politiques et d'outils adaptés pour soutenir les activités productives -agricoles, forestières et pastorales ou autres- et la vie des populations rurales sur leurs territoires :** recherche et assistance technique, accès aux marchés, accès au crédit, promotion des produits et services paysans, etc.
- **La défense au niveau mondial des activités des éleveurs transhumants et la reconnaissance de l'importance du pastoralisme pour l'économie et la gestion des territoires.**

En France, AVSF fait partie d'un réseau de promotion du pastoralisme au niveau mondial, qui contribue à rendre plus visibles les activités pastorales et leurs rôles dans différents contextes. AVSF est co-fondateur avec la « Fédération des Alpagnes de l'Isère » du festival du pastoralisme des Sept-Laux (Isère) qui récompense chaque année des films qui témoignent des activités des éleveurs pasteurs et transhumants dans le monde et organise parallèlement des conférences sur les principaux enjeux dont dépend la survie de l'activité pastorale.

- Finalement, un défi à court terme consiste à **appuyer les organisations paysannes du Sud à mieux comprendre et interpréter les enjeux environnementaux** (désertification, réchauffement global de la planète, etc.) qui mobilisent de nos jours la plupart des gouvernements et les organisations internationales et connaître les nouveaux dispositifs nés de cette prise de conscience internationale (protocole de Kyoto, etc.). AVSF, avec ses partenaires, se doit d'analyser la pertinence d'inscrire sa coopération dans ces dispositifs et comprendre les possibles impacts qu'ils peuvent avoir sur la gestion des ressources et les agricultures paysannes.

© VSF-CICDA - Agronomes et Vétérinaires sans frontières, Lyon - France, 2008



Association française de solidarité internationale reconnue d'utilité publique, *Agronomes et Vétérinaires sans frontières* s'est donné pour mission d'agir avec les familles rurales isolées les plus menacées par la grande pauvreté et l'exclusion. Elle appuie les agricultures paysannes et met à leur service les compétences de professionnels dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la santé animale. Agronomes et Vétérinaires sans frontières coopère

dans plus de vingt pays, en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie, au côté des sociétés paysannes pour lesquelles l'activité agricole et d'élevage reste un élément fondamental de sécurisation alimentaire et de développement économique et social.

[www.avsf.org](http://www.avsf.org)